

CORONAVIRUS (COVID-19)

27 mars

RAPPELS ET DIRECTIVES
DU GOUVERNEMENT

État d'urgence sanitaire sur tout le territoire du Québec

TOUT DÉPLACEMENT non nécessaire doit être évité

- Entre les régions
- Entre les villes
- Entre les quartiers



Les régions de
Montréal et de l'Estrie
sont particulièrement à éviter.

Les sorties à l'extérieur du domicile,
dans ces deux régions, doivent être
limitées le plus possible.

418/450/514/819
ou 1 877 644-4545
Quebec.ca/coronavirus



Les seules personnes qui doivent
se déplacer sont **les travailleurs**
et **les bénévoles qui rendent**
des services essentiels.

Faire des **courses nécessaires**,
comme l'épicerie, est cependant possible.



Les citoyens qui ne sont pas
infectés ou qui n'ont pas
de symptômes peuvent
prendre une marche, mais **en respectant**
les précautions, dont la distance
sécuritaire de deux mètres.

Les **personnes qui sont infectées**
ou **qui ont des symptômes**, doivent
éviter toute sortie à l'extérieur
de leur domicile.